

Oiseaux de bonheur

Ici on agit !

Aubenas

Les élus formés à la gestion des biodéchets sur leur territoire

Vendredi 17 novembre, l'amphithéâtre du lycée agricole d'Aubenas accueillait près d'une centaine d'élus et de techniciens pour aborder une thématique spéciale : la gestion locale des biodéchets. Un sujet à traiter avant le 1^{er} janvier pour les collectivités.

Priscilla Cathalan - 17 nov. 2023 à 19:39 | mis à jour le 17 nov. 2023 à 21:49 - Temps de lecture : 3 min



En Auvergne-Rhône-Alpes, les biodéchets représentent près de 30 % des déchets ménagers et assimilés. Photo d'illustration Le DL /Benoit Lagneux

Élus et techniciens de plusieurs collectivités sont retournés sur les bancs de l'école vendredi 17 novembre. La leçon du jour au lycée agricole Olivier-de-Serres : « Gérer les biodéchets localement. » 58 communes ardéchoises étaient représentées lors de ce séminaire un peu particulier.

C'est que l'heure tourne pour les collectivités. Selon la loi Antigaspillage pour une économie circulaire (dite loi Agec), votée en 2020, tous les particuliers devront disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

En prévision de la date butoir, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Ademe (Agence de la transition écologique) et le Réseau compost citoyen (RCC) ont mandaté le collectif Pétale 07, et plus précisément son groupe de travail sur le compost, pour animer cette formation. Il faut dire que parmi ses membres, on retrouve onze guides et six maîtres composteurs. « En Ardèche, il reste encore beaucoup de travail à faire », présente Lisa Pilloni, chargée de communication pour Pétale 07. « On est ici justement pour accompagner et présenter les solutions possibles. Pour l'instant,

ce qui inquiète le plus c'est surtout l'approvisionnement en broyat pour alimenter le compost, les questions liées au tourisme et la mise en place. » Compostage partagé, individuel, pour les particuliers et les professionnels, les solutions de transport... Toutes les options ont été mises sur la table.

Isabelle Nguyen, adjointe à l'environnement, au développement durable et au cadre de vie à la municipalité d'Aubenas était parmi les élèves du jour. « Que ce soit dans son centre historique, dans la plaine ou aux Oliviers, Aubenas est quand même une ville très étendue, où tous les habitants n'ont pas les mêmes problématiques et les mêmes usages. Il faut s'approprier ce sujet. C'est l'intercommunalité qui est responsable de la collecte et le Sidomsa (Syndicat intercommunal de destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas) qui s'occupe du traitement. Et sans formation auprès des Albenassiens, on n'ira nulle part. Donc c'est aussi à la mairie d'être ce relais nécessaire. »

« La loi Agec nous incite à accélérer le mouvement »

Du côté du Sidomsa, rien de nouveau. « Depuis plusieurs années, nous développons l'usage des composteurs individuels. Près de 6 000 ont déjà été récupérés par nos administrés. La loi Agec nous incite à accélérer le mouvement. Nous avons un groupe de travail qui travaille dessus et une campagne de sensibilisation sera lancée », explique Gérard Saucles, président du syndicat. « Dès le 1^{er} janvier, nous allons installer au moins un compost partagé dans chaque commune, en fonction des besoins de celle-ci. Mais c'est un travail lourd qui ne s'arrête pas à la mise en place, car il faudra mobiliser une personne par compost pour vérifier que tout se passe bien. C'est vertueux, l'objectif reste le même pour tous les déchets : les réduire au maximum. »

Environnement

Ardèche



Newsletter. Ici, on agit !

Chaque mois, recevez une sélection des initiatives locales en faveur de l'environnement.

S'INSCRIRE

Nous ne vous enverrons jamais de spam, vous pouvez vous désinscrire à tout moment depuis [votre espace client](#).

